



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 8 au 12 janvier 2018

LES BUDGETS DE LA PAC ET DE LA POLITIQUE DE LA COHESION POURRAIENT ÊTRE RÉDUITS APRES 2020 :

Alors que les négociations vont bon train entre les directions de la Commission européenne pour préparer le projet de budget du cadre financier 2021-2027, le commissaire au budget, Günther Oettinger, a fait connaître, mercredi 10 janvier, les premières orientations concrètes sur ce projet, qui conduiraient en particulier à réduire les enveloppes de la PAC et de la Politique de Cohésion. Le Commissaire a fait savoir que face aux pertes de recettes provoquées par le Brexit (chiffrées à environ – 12 milliards d'euros par an) et aux nouvelles priorités politiques (sécurité, défense, migration, compétitivité) d'une part et puisqu'il n'est pas prévu d'augmenter le budget d'autre part il va falloir procéder à des coupes budgétaires. Il a de plus obtenu le soutien du collège des commissaires durant un premier débat d'orientation. M. Oettinger a été on ne peut plus clair en déclarant que tous les fonds et programmes européens (hormis Erasmus + et Horizon post-2020) devront faire l'objet de coupes budgétaires et que la Politique agricole commune et la Politique de cohésion seraient réduites de 5 à 10 %. Plus préoccupant encore : dans un document récent des autorités françaises qu'Eurodom a pu se procurer, la France se positionne sur le projet de budget post 2020 et n'évoque ces deux politiques que tardivement, en les qualifiant de « politiques traditionnelles à réformer ». Dans ces conditions, avec un budget

communautaire très contraint, comment ne pas voir dans l'appel à réformer la PAC et la politique régionale un moyen de financer les nouvelles priorités, particulièrement ambitieuses et qui nécessiteront donc des moyens budgétaires nouveaux et importants ? Cela pourrait marquer la première négociation budgétaire européenne dans laquelle la France ne soutient pas explicitement une préservation de la PAC. A noter que c'est au printemps prochain que la Commission fera connaître publiquement ses grandes orientations budgétaires post 2020. En attendant, elle vient de lancer une série de consultations publiques, toutes ouvertes jusqu'au 8 mars et portant sur : - les fonds européens en lien avec la mobilité et les valeurs (*'EU funds in the area of values and mobility'*) ; - les fonds européens et la Politique de cohésion (*'EU funds in the area of cohesion'*) ; - les fonds européens et les infrastructures stratégiques (*'EU funds in the area of strategic infrastructure'*) ; - les fonds européens et les questions migratoires (*'EU funds in the area of migration'*) ; - les fonds européens et l'investissement dans la recherche et l'innovation, les PME et le marché unique (*'EU funds in the area of investment, research & innovation, SMEs and single market'*) ; - les fonds européens et la sécurité (*'EU funds in the area of security'*).

LA NOUVELLE PRESIDENCE BULGARE DU CONSEIL DEVOILE PEU A PEU SON PROGRAMME ET SES PRIORITES :

La Bulgarie, qui a succédé le 1er janvier à l'Estonie à la présidence semestrielle du Conseil de l'UE, a communiqué cette semaine les grandes orientations de sa présidence. Voici, de manière résumée, les points qui concernent les dossiers relatifs aux RUP et au travail d'EURODOM. Sans surprise, la modernisation de la future Politique agricole commune (PAC) après 2020 et de son budget sa principale priorité en matière agricole. Elle va donc proposer aux ministres de l'Agriculture des Vingt-huit de débattre de la prochaine PAC à chacune de leurs réunions mensuelles (prévues pour les 29 janvier, 19 février, 19 mars, 16 avril, 14 mai et 18 juin), y compris lors de leur rencontre informelle du 3 au 5 juin à Sofia, sur la base des orientations mises sur la table par la Commission européenne dans sa communication du 29 novembre dernier sur « l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture » (dont nous vous avons envoyé l'analyse récemment). Dans ces propositions, la Commission envisage surtout de déléguer en grande partie aux États membres la mise en œuvre de la PAC et, en particulier, des mesures de verdissement. La Commission européenne doit présenter fin

mai son projet de cadre financier pluriannuel post-2020, puis, peu après, elle soumettra ses propositions législatives pour la prochaine PAC. L'objectif de la Présidence bulgare est d'assister et de guider la Commission dans l'élaboration de ces propositions. Dans ce cadre de la discussion sur la future PAC, elle « entend mettre l'accent sur la préservation du rôle de la PAC et des instruments de la structure actuelle qui ont fait la preuve de leur efficacité. Malgré le Brexit et l'effet négatif qui en résulte sur le budget de l'UE, la PAC devrait rester une politique communautaire forte et suffisamment financée, compte tenu des défis croissants qui se posent dans le monde lié à l'instabilité des marchés agricoles, aux changements démographiques, à la sécurité alimentaire et aux ressources naturelles limitées », indique la Bulgarie dans son programme. Enfin, la Présidence bulgare prévoit d'avancer sur d'autres dossiers : notamment la finalisation de la position du Conseil sur le règlement 'Boissons spiritueuses' dans le but de conclure les négociations avec le Parlement européen sur ce dossier. Sur le sujet de la directive relative à la promotion des énergies renouvelables, la Présidence bulgare devrait aussi mener des discussions en trilogue. Le Conseil a arrêté sa position le 18 décembre 2017 et le Parlement européen doit définir la sienne cette semaine, dans la foulée du vote intervenu en commission de l'énergie le 28 novembre. A ce sujet, une réunion formelle du Conseil 'Énergie' est prévue le 11 juin à Luxembourg (une autre est envisagée le 26 février) et une réunion informelle est prévue le 19 avril à Sofia et sera suivie, le lendemain, d'une conférence ministérielle sur l'énergie propre. Nous continuerons à suivre avec attention le programme de la Présidence Bulgare et vous tiendrons au courant de toute nouvelle donnée le concernant.

LES NEGOCIATIONS EN VUE DE LA MODERNISATION DE L'ACCORD EU/MEXIQUE SE POURSUIVENT EN 2018 :

Depuis 2016, Union européenne et Mexique ont débuté des négociations en vue de moderniser l'accord global de 2000, afin d'insérer des sujets nouveaux tels que la protection de l'environnement et les investissements, et de mettre l'accord en conformité avec les standards des accords tels que fixés par le CETA. La Commission européenne et le Mexique n'étant pas parvenus avant la fin de l'année 2017, comme cela était prévu, à conclure un accord sur la modernisation de cet accord global en raison de la persistance de quelques points de divergence, les pourparlers entre négociateurs européens et mexicains ont repris cette

semaine. En décembre dernier, les négociations avaient notamment buté sur les sujets relatifs aux produits agricoles dits sensibles, tels que les produits laitiers. Sur le chapitre agricole, les deux parties ne sont toujours pas parvenues à s'accorder sur la protection des dénominations agricoles, notamment celle relative au fromage espagnol Manchego, les discussions devront donc aussi se poursuivre sur ce point. Les autres points d'achoppement principaux concernent d'une part la question de la protection des investissements et du mécanisme d'arbitrage des litiges y afférents et d'autre part les IG (indications géographiques) pour le textile, les voitures et le tabac.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 15 AU 19 JANVIER 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 15/01	<p align="center">Plénière Discussions sur : « Promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables » (Rapport: José Blanco López)</p>			Réunion de l'APEB à Ténérife
Mardi 16/01	Plénière			
Mercredi 17/01	<p align="center">Plénière Prévisionnel : vote sur la refonte de la directive « Energies renouvelables »</p>			
Jeudi 18/01	Plénière			
Vendredi 19/01				